

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE DEUK

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM ET INOUBOU DIVISION

DEUK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
AUPRES DE LA COMMUNE DE DEUK
CIPM-DEUK**

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK

ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C./DK SG/SPM/CIPM/2024 DU 22/07/2024

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK
DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU,
REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE**

FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.

MONTANT TTC : 15 000 000 FCFA ;

DELAI D'EXECUTION : DEUX (02) MOIS.

DEMANDE DE COTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION
PIECE N° 2 - LETTRE D 'INVITATION A SOUMISSIONNER
PIECE N° 3 - REGLEMENT DE CONSULTATION
3.1 - Le dossier de consultation
3.2 - Préparation des offres
3.3 - Dépôt des offres
3.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
3.5 - Attribution de la lettre commande
PIECE N° 4 - MODELES D'ANNEXES
4.1 - Lettre de soumission
4.2 - Caution de soumission.....
4.3 - Description technique des prestations
4.4 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif
4.5 - Tableau de comparaison des offres
4.6 - Liste des banques agréées
PIECE N° 5 - PROJET DE LETTRE-COMMANDE
LETTRE-COMMANDE
SOMMAIRE
CHAPITRE I : GENERALITES
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE - COMMANDE.....
CHAPITRE III : DISPOSITION FINANCIERE
CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

PIECE N° 1 :
AVIS DE CONSULTATION (ADC)

VERSION FRANCAISE

ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C./DK SG/SPM/CIPM/2024 DU 22/07/2024

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

MONTANT TTC : 15 000 000 FCFA

FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.

AULIEU DE

1. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, le 20 Aout 2024 à 12 heures.

Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

2. Ouverture des plis

6.1 - Les plis seront ouverts en séances dans la salle des actes de la Commune de Deuk, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Deuk, en présence des représentants des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier. Le 20 Aout 2024 à 13 heures.

6.2 - Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

3. Critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non production d'une pièce administrative exigée dans les 48 heures ;
- Une offre financière incomplète (article manquant ou son prix par exemple) entraîne le rejet de l'offre.

LIRE PLUTOT

4. Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, le 23 Aout 2024 à 12 heures.

Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

5. Ouverture des plis

6.3 - Les plis seront ouverts en séances dans la salle des actes de la Commune de Deuk, par la Commission Interne de Passation des Marchés de Deuk, en présence des représentants des soumissionnaires ou leurs

représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier. **Le 23 Aout 2024 à 13 heures.**

6.4 - Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

6. Critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non production d'une pièce administrative exigée dans les 48 heures ;
- Note technique inférieure à 70% des critères essentiels
- Une offre financière incomplète (article manquant ou son prix par exemple) entraîne le rejet de l'offre.

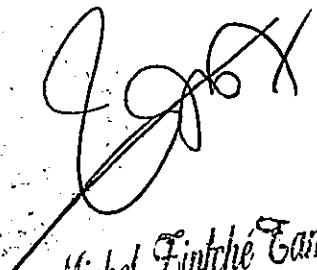
Fait à Deuk, le 16 Aout 2024

LE MAIRE,

(MAITRE D'OUVRAGE)

Copies :

- Préfet M/I (*pour information*)
- ARMP-Centre (*pour publication et archivage*)
- Chef PAT/DL (*pour information*)
- DDMINDEVEL/MI (*pour information*)
- DDMINMAP/MI (*pour information*)
- Commune de Deuk
- Président de la CIPM-C.DK
- Affichage - Archives/Chrono.



Michel Eintché Gamoum
Co-~~Directeur~~ Administration des CTD
Lycée du CEFAM Cyclo 1
Finances et Trésorerie

VERSION ANGLAISE

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 OF THE 22TH JULY 2024 RELATIVE OF EQUIPMENT IN MEDICAL MATERIAL IN DEUK CMA, IN THE DEUK COUNCIL, MBAM AND INOUBOU DIVISION, CENTRE REGION IN EMERGENCY PROCEDURE.

Funding : BIP MINSANTE, EXECIRCE 2024

1. Consultation of Request for Quotation

A The Mayor of Deuk Council ; Contracting Authority, launches on the behalf of the Deuk Council, a request for quotation for the realization of the operation mentioned above :

The Request for Quotation documents may be withdrawn at Technical Services of the Deuk Council, with thirty thousand (30 000) CFA Francs payable at the Deuk Municipal Treasury (receipt for payment on delivery).

Number of lot	Lot intitulation	Previsional cost in FCFA	Caution en FCFA
1	EQUIPEMENT IN MEDICAL MATERIAL IN DEUK CMA	15 000 000	300 000

2. Participation

The Participation in this invitation to tender is open to all registered and qualified companies or groups of companies based in the Republic of Cameroon Language of the Quotation The quotation, as well as all enclosures, must be in the French or the English language

3. Conditions of submission of Quotations

3-1. The original and six (06) copies of the Quotation shall be put in a single sealed and anonymous envelope addressed to the Mayor of Deuk council and deposit at the technical service of Deuk Council.

3-2. The anonymous envelope shall bear the following mention :

«NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 OF THE 22TH JULY 2024 RELATIVE OF EQUIPMENT IN MEDICAL MATERIAL IN DEUK CMA, IN THE DEUK COUNCIL, MBAM AND INOUBOU DIVISION, CENTRE REGION IN EMERGENCY PROCEDURE.

“to only be opened during the bid-opening session of the tender board” »

4. Deadline for submission of quotations

The quotations must be received at the address indicate in the Request for Quotation, the 23th August 2024, at 12 A.M o'clock the bids are deposit in Technical services of Deuk Council.

5. Opening of quotations

5-1. The quotations shall be opened by the Deuk Tender Board with the bidders or one representative with power of Attorney, at the date 23th August 2024, at 01 P.M o'clock the place of bids opening is Deuk council.

5-2. During the Tenders Board opening session, the bidders' names and the amounts of their quotation shall be read out louder and shall be recorded by the secretary of the Tenders Board, in the minutes of the bid opening session.

6. Eliminatory criteria

- Absence of the BID Bond deliver by the authorize Bank ;
- False declarations or forged documents ;
- Absence, incomplete or non-compliant administrative files after 48 hours given the make available the refers documents ;
- An incomplete financial offer.

7. Contract Award

The contract shall be awarded to the tenderer with the lowest bid and meeting the required technical and administrative capacities.

Deuk, the 16TH August 2024

THE MAYOR

(AUTORITY CONTRACTING)

Copies :

- Préfet /MI (*for information*)
- DDMINDDEVEL/MI (*for information*)
- Chef PAT/MI (*for information*)
- DDMINMAP/MI (*for information*)
- ARMP-CENTRE (*for publication and archivage*)
- President of ITB-DK (*for information*)
- Notice bards - archivage.



PIECE N° 3 :
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

3.1- Le dossier de consultation
3.2- Préparation des offres
3.3- Dépôt des offres
3.4- Ouverture des plis et évaluation des offres
3.5- Attribution de la lettre commande

3.1- LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} : Contenu du Dossier de consultation

1.1- Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet de la commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette commande.

1.2- Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
- (b) Les spécifications techniques ;
- (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- (d) Le modèle de soumission ;
- (e) Le projet de lettre commande,
- (f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.3- Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

3.2- PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Documents constitutifs de l'offre

Le dossier de cotation présenté par le fournisseur comprendra les pièces suivantes :

PARTIE I : PIECES ADMINISTRATIVES

- (a) Registre de commerce ;
- (b) Relevé d'Identité Bancaire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ;
- (c) Copie certifiée conforme de l'Attestation de non Redevance ;
- (d) Copie certifiée conforme de la Carte de contribuable ;
- (e) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- (f) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise ;
- (g) Quittance d'achat du dossier de cotation ;
- (h) Caution de soumission ;
- (i) Attestation de soumission CNPS ;
- (j) Cahier des clauses administratives particulières paraphé et signé à la dernière page.

PARTIE II : OFFRE DU FOURNISSEUR

- (a) La soumission, datée et signée (voir article 4 ci-dessous) ;
- (b) Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé (voir article 4 ci-dessous) ;

Article 4 : Offre

4.1- Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2- Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3- Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 : Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 60 jours.

3.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 : Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront l'original et les copies (06) de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à L'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

3.4- OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1- La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Deuk ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou leur représentant.

9.2- La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 : Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

3.5- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 : Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre le moins-disant.

Article 12 : Communiqué de l'attribution de la lettre commande

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la lettre commande ;
- d) Le délai de livraison.

Article 13 : Signature de la lettre commande

Dans les dix (10) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée par le Chef de Service du Marché au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents, les Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (b) Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande ; et
- (c) Est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (d) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable à L'Autorité Contractante. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi L'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.

GRILLE DE NOTATION

L'offre du soumissionnaire sera évaluée suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères suivants :

DEMANDE DE COTATION

N° 002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2024 DU 22 JUILLET 2024, RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CMA DE DEUK DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT : BIP MINSANTE - EXERCICE 2024.

- **Lisibilité de l'offre du soumissionnaire (04 critères)**

N°		Effectif	
		OUI	NON
1	Pièces administratives claires et lisibles		
2	Tous documents à signer par le soumissionnaire comportent le nom et qualité du signataire ?		
3	Proposition du soumissionnaire présente les spécifications claires et détaillées par article		

- Présentation globale de l'offre du soumissionnaire (03 critères)

N°		Justifiés	
		OUI	NON
4	Partie de l'offre (originale + copie) séparées avec intercalaires de couleur		
5	Offre bien reliés		
6	Respect de l'ordre des pièces		

TOTAL	OUI	NON

Fait à Deuk, le 16 Aout 2024

LE MAIRE.

(MAITRE D'OUVRAGE)

Copies:

- Préfet MI (*pour information*)
 - ARMP-Centre (*pour publication et archivage*)
 - Chef PAT/DL(*pour information*)
 - DDDMINDEVEL/MI (*pour information*)
 - DDDMINMAP/MI (*pour information*)
 - Commune de Deuk
 - Président de la CIPM-C.DK
 - Affichage - Archives/Chrono.

